



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
19/06/2020

Dossier complet le :
19/06/2020

N° d'enregistrement :
2020-4741

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'une aire de stationnement dédié aux équipements publics à Vairé (Vendée)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de Vairé

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Alain TAUPIN, Maire

RCS / SIRET

2 1 8 5 0 2 9 8 7 0 0 1 1 6

Forme juridique Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouvertes au public	a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus Le projet aura 69 places dont 2 places de stationnement PMR.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Commune de Vairé porte le projet d'aménager un parking de 69 places et un lotissement.

L'aménagement du parking porte sur la création d'une aire de stationnement de 69 places, à proximité des équipements publics existants : Dojo, salle ominsports, salle Rabelais (maximum 250 personnes), salle de la fontaine (maximum 60 personnes). Les salles communales ont une aire de stationnement où les places ne sont pas matérialisées.

Ce futur parking de 69 places sera également en lien avec l'aménagement d'un lotissement de 6 lots, dont 4 seront accessibles par la voirie du parking. 2 lots seront accessibles depuis la rue Rabelais. La maison existante aura un changement de destination en local technique. Notons que le lotissement communal à venir est une extension du lotissement (privé) "Le Rabelais" au Sud loti en 2015.

cf. plan d'ensemble du projet PA en annexe

4.2 Objectifs du projet

Le projet communal porte sur la création d'un parking dans un secteur du centre-bourg où plusieurs équipements publics permettent l'accueil d'associations, de personnes ou de groupes de façon régulière. La fréquentation nécessite la mise en oeuvre de nouvelles places de stationnement, régulièrement insuffisantes lorsque les salles sont utilisées dans les mêmes horaires.

Le futur parking s'insère également en bordure d'un espace urbain à bâtir puisque la Commune porte en même temps un projet de lotissement d'habitation (au total, 6 lots cessibles) au Sud.

Ce parking s'insère à proximité du coeur de bourg, à environ 160 m de la Mairie et de l'Eglise, et sera utilisé lors des manifestations et événements privés comme publics, etc. qui peuvent y avoir lieu.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés en deux phases, à savoir :

a) Première phase

- terrassements et empierremens généraux
- réseaux eaux usées et eaux pluviales
- branchements particuliers EU et EP
- voirie provisoire (bi-couche)
- réseau AEP, téléphone (génie civil), EDF, GAZ (suivant convention éventuelle) et éclairage public (sauf lampadaires)
- branchements particuliers AEP, téléphone, EDF BT.

b) Deuxième phase

- bordures, caniveaux
- chaussée définitive
- mise à niveau d'accessoires réseaux
- signalisation horizontale et verticale
- préparation des espaces verts
- pose des candélabres

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'accès automobile au parking se fera depuis la rue François RABELAIS ; il permettra de desservir 4 des 6 lots du futur lotissement. Les 2 autres lots (1, 2) seront accessibles directement depuis l'Impasse Rabelais. La maison existante restera communale destinée à recevoir un local technique.

Ce parking aura pour usages l'accueil des véhicules des personnes souhaitant participer aux événements privés ou communaux, en lien avec les salles communales ou toutes autres manifestations, fêtes dans le centre-bourg...

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à Demande de permis d'Aménager, déposé pour l'aménagement du parking de 69 places et son parvis, le lotissement de 6 lots d'habitation et 1 lot avec une construction existante destiné à recevoir un local communal.

Le projet d'ensemble porte sur une superficie inférieure à 1 ha (lotissement + parking) ne le soumettant pas à Loi sur l'eau. Il a fait l'objet d'un inventaire des zones humides.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeur(s) caractéristique(s)	Valeur(s)
Périmètre global (parking avec parvis + lotissement)	6 731 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

rue François RABELAIS
85150 VAIRES

Coordonnées géographiques¹

Long. 01° 45' 30" 987 Lat. 46° 36' 05" 401

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" ____ Lat. ____° ____' ____" ____

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe à environ 420 m au Nord-est des deux ZNIEFF les plus proches, désignées sur les marais et vallée proches. (cf paragraphe 5.1 en annexe)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun arrêté de protection de biotope n'est désigné sur la Commune de Vairé. Un APPB est désigné sur la Commune voisine de Brem-sur-Mer, à l'Ouest, à environ 4,5 km. (cf paragraphe 5.5 en annexe)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Vairé est une commune arrière-littorale ; il ne s'y applique pas la Loi littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun parc ni aucune réserve naturelle ne sont désignés sur ce secteur. La Commune n'étant pas une commune littorale, elle n'est pas concernée par les milieux halieutique et marin.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des bruits n'est arrêté sur ce territoire communal.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Vairé comporte un Monument Historique Inscrit (Menhir dit La Minche du Diable). Il est situé à environ 700 m du projet à l'Ouest, sans co-visibilité (cf. paragraphe 9 en annexe).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est placé à proximité du cœur de bourg de Vairé, en dehors des zones humides inventoriées à l'échelle locale et communale (cf. paragraphe 5.6 en annexe).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Vairé n'est pas couverte par un PPRN (L ou I) ou un PPRT (éloignée des grands axes de circulation et de transports)(cf. paragraphe 6 en annexe)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La Commune de Vairé, selon la BASOL, ne comprend pas de site ou des sols pollués ; le projet n'est pas concerné par ceux-ci.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone de répartition mentionnée au niveau de la Vendée est celle du Lay. Le projet ne se situe pas sur le bassin du Lay mais celui de l'Auzance et de La Veronne qui ne sont pas désignés comme ZRE. (cf. paragraphe 7.1 en annexe)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection des eaux pour l'alimentation (captage, retenue...). (cf. paragraphe 7.2 en annexe)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas placé dans un site inscrit au titre des Paysages. (cf. paragraphe 8.1 en annexe)
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet d'aménagement est situé à environ 1,26 km au Nord des sites NATURA 2000 les plus proches (FR5212010 et FR5200656) "Dunes, Forêt et Marais d'Olonne". (cf. paragraphe 5.4 en annexe)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est désigné sur la Commune de Vairé. Le plus proche est celui de "Le site de la Forêt d'Olonne et du Hâvre de la Gachère" (85 SC 28) situé à environ 5,4 km à l'Ouest. (cf. paragraphe 8.2 en annexe)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet comporte la réalisation de 6 lots d'habitation qui seront consommatrices d'eau potable provenant du réseau AEP ; des stationnements et un local technique communal. Le projet ne prévoit pas de prélèvements d'eau dans le milieu naturel.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit pas de drainage ou de modifications prévisibles des masses d'eau souterraines puisqu'aucun forage ne sera réalisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet pourra être excédentaire du fait de la réalisation de terrassements (tranchées, décapage des voiries, aire de stationnement...), mais il est prévu d'effectuer des travaux légers de terrassements . La réutilisation des terres décapées se fera pour les terres végétales, mises dans les espaces verts. Les déblais plus profonds pourront être évacués du site tels que le prévoit le Programme des travaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les matériaux de construction et d'aménagement seront issus de l'extérieur, provenant de ressources naturelles du sol ou du sous-sol, transformées ou non.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de part sa situation, un état des lieux existant en centre-bourg, la présence d'une habitation et d'un espace en herbes très entretenu (végétation homogène), l'absence d'habitat écologique notable (pouvant être en lien avec les sites NATURA 2000 proches) n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations ou la destruction de la biodiversité.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible d'avoir des impacts sur les sites NATURA 2000, du fait de leurs éloignements, de la situation enclavée du projet lui-même dans la zone déjà urbanisée de Vairé mais également du fait de l'absence d'habitat écologique de ces sites NATURA 2000.

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'éloignement et l'absence de lien direct entre l'habitat écologique du site et les habitats écologiques inclus dans les ZNIEFF, secteur avec APPB, font que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur ceux-ci.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé sur un terrain comportant une habitation et un vaste espace en pelouse, ainsi qu'un jardin. Il n'engendre donc pas la consommation d'espaces naturels, ou agricoles, ou forestiers, ou maritimes.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Placé dans une rue menant à des habitations et villages (rue ne comportant pas de trafic routier important), et surtout pas de transports de matières dangereuses ; également placé à plusieurs kilomètres des sites industriels recensés sur la Commune, ce projet n'est pas concerné par des risques technologiques (cf. paragraphe 6 en annexe).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Au même titre que toutes les communes de Vendée, le projet est concerné par le risque sismique ; les risques "inondation", "Mouvements de terrain", "Météorologique (Tempête)" sont également signalés sur la Commune. Le projet est lui soumis uniquement au risque Tempête.
Nuisances	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera raccordé au réseau d'assainissement collectif de la Commune qui collecte les eaux usées vers la station d'épuration communale qui supportera les effluents des 6 lots supplémentaires (la capacité nominale est atteinte à hauteur de 46 % selon le bilan 2018).
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déplacements mesurés, un trafic routier mais également des déplacements doux ; le secteur comporte déjà les salles communales qui, de façon régulière, sont occupées. Le parking actuel sera complété par celui des 69 stationnements permettant de s'y stationner plutôt que de se garer dans la rue lorsqu'il n'y a plus de places dans le parking existant.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de bruits particulièrement sur ce secteur : certes des stationnements vont être réalisés mais l'usage se limitera à des véhicules légers comme ce qui s'établit dans le quartier alentours.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas particulièrement d'odeurs : les 6 lots seront collectés pour leurs ordures ménagères ; le reste des aménagements ne comporte pas de source olfactive. Une aire pour les ordures ménagères et le tri sélectif sera mise en place en bordure de la rue Rabelais mais elle sera gérée de manière à ne pas engendrer de nuisance olfactive.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibrations (peut-être un peu durant les travaux) puisqu'il s'agit de l'installation de maisons d'habitation et l'aménagement de stationnements. L'usage restera limité et ne sera pas à l'origine de vibrations comme le quartier alentour et le centre-bourg.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le parking sera équipé d'éclairage équipés de lampes basse tension. Les éclairages se feront de manière équivalente au reste du centre-bourg, marqués par une temporalité permettant d'en limiter les consommations mais également les effets sur la Nature.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de rejets dans l'air autre que celui dû au trafic des véhicules dans son usage. L'usage restera limité, moindre que les quartiers alentours et le centre-bourg.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets liquides émanant du projet proviendront des ruissellements d'eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées (collectées dans le réseau EP communal).
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les rejets d'effluents usés émanant du projet proviendront des lots (habitats) qui produiront des effluents domestiques et seront collectés et gérés dans la STEP).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déchets inertes, ménagers, dans les lots bâtis (ramassage en porte à porte, équipements par particulier d'un bac à ordures) ; des containers seront mis en place pour le tri sélectif dans une aire réservée à cet effet.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du Menhir dit La Minche du Diable est placé à l'Ouest à environ 700 m du projet mais aucune co-visibilité n'est possible. Ainsi, le projet ne portera pas atteinte au patrimoine historique. Le projet n'est pas placé dans ou à proximité de tout autre site patrimonial culturel, archéologique et paysager. (cf. paragraphe 9 en annexe).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain n'est actuellement pas le siège d'activités humaines particulières (agriculture, sylviculture) et n'engendrera donc pas d'incidence particulière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

La Commune ne connaît pas d'autres projets d'aménagement qui ont fait une demande d'examen au cas par cas (2019 et 2020); aucune installation ne fait état d'une évaluation environnementale.

Vairé fait partie du bassin versant de l'Auzance où il vient d'être réalisé un Contrat Territorial pour les Milieux Aquatiques mais le projet d'aménagement du parking et du lotissement n'y sont pas spécifiquement liés.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet ne comporte pas de mesure particulière l'aménagement du lotissement et du parking se fera dans les règles de l'art, la gestion des eaux (pluviales et usées) étant liée aux réseaux communaux.

Les travaux seront limités dans le temps et les précautions seront prises pour le voisinage, notamment concernant les horaires d'ouverture du chantier.

Une mesure écologique a été de conserver la mare dans son ensemble, en l'intégrant dans un espace vert toujours en lien avec les espaces ruraux voisins où des étangs sont toujours présents.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des projets à mettre en oeuvre et de leurs importances, il n'est pas estimé nécessaire de soumettre l'aménagement de ce secteur à une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- 1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE
- 2. EXTRAIT DU DOCUMENT D'URBANISME
- 3. PLAN DES AMÉNAGEMENTS RETENUS
- 4. LE SITE
- 5. MILIEUX NATURELS ET INVENTAIRES NATIONAUX
- 6. RISQUES
- 7. LES EAUX
- 8. SITES CLASSÉS ET SITES INSCRITS
- 9. MONUMENTS HISTORIQUES

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à VAIRE

le, 08/06/2020

Signature



